Ville de Strasbourg
1 Parc de l'Etoile
67076 Strasbourg Cedex
Tél : 0368985119
www.strasbourg.eu/commande-publique

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

PHASE CANDIDATURE

N° d'affaire : 26VDS0048

Conception, réalisation, transport et installation d'un monument pour les victimes de féminicide et les survivantes au Square Appert à Strasbourg Koenigshoffen

Date et heure limites de réception des candidatures :
Mardi 15 décembre 2026 à 12:00

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Conception, réalisation, transport et installation d'un monument pour les victimes de féminicide et les survivantes au Square Appert à Strasbourg Koenigshoffen
	Mode de passation	Procédure adaptée restreinte
	Type de contrat	Marché public
	Délai de validité des offres	7 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée	2 ans
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite conseillée

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
1.6 - Réalisation de prestations similaires 4
2 - Conditions de la consultation 4
2.1 - Déroulement de la consultation 4
2.2 - Délai de validité des offres 4
2.3 - Forme juridique du groupement 5
2.4 - Variantes 5
2.5 - Promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 5
3 - Conditions relatives au contrat 5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 5
3.2 – Caractéristiques principales du projet artistique 5
3.3 - Modalités essentielles de financement et de paiement 5
4 - Contenu du dossier de consultation 6
5 - Présentation des candidatures et des offres 6
5.1 - Documents à produire pour la phase candidature 6
5.2 - Visites sur site conseillée avant remise de l'offre 7
5.3 Entretien avec les porteuses du projet avant remise de l'offre 7
5.4 Audition devant le Comité de sélection après remise de l'offre 8
5.5 Honorabilité avant notification du marché 8
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 8
6.1 - Transmission électronique avec le document "DUME" 8
6.2 - Transmission électronique 8
6.3 - Transmission sous support papier 10
7 - Examen des candidatures 10
7.1 – Phase candidatures – Sélection des candidats 10
7.2 - Suite à donner à la consultation 10
8 - Renseignements complémentaires 11
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 11
8.2 - Procédures de recours 11

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Conception, réalisation, transport et installation d'un monument pour les victimes de féminicide et les survivantes au Square Appert à Strasbourg Koenigshoffen.

La prestation attendue comprend également des échanges participatifs dans le cadre du processus créatif avec les porteuses de projet du Budget participatif en amont de la réalisation de l'œuvre et une médiation culturelle à destination des enseignants de l'école élémentaire des Romains après l'installation de l'œuvre.

Projet issu de la saison 3 du Budget participatif pour le quartier de Koenigshoffen

Lieu d'exécution :
Square Appert
67 200 Strasbourg (quartier Koenigshoffen)

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée restreinte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 3° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots au motif que les prestations ne peuvent être scindées.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
92312200-3	Services prestés par les auteurs, les compositeurs, les sculpteurs et les artistes

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Déroulement de la consultation

La procédure est décomposée en deux phases distinctes :

- **Une *phase candidature* au terme de laquelle quatre candidats maximum seront sélectionnés et invités à rencontrer les porteuses de projet, puis à remettre une offre ;**
- **Une *phase offre* durant laquelle les candidats qui auront remis une offre seront auditionnés, et au terme de laquelle l'attributaire (le·a lauréat·e), sera choisi·e.**

2.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des **offres** (pour les 4 candidats admis à présenter une offre) est fixé à **7 mois** à compter de la date limite de réception des **offres**.

2.3 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.4 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.5 - Promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Dans le cadre de sa politique d'achats responsables, la collectivité souhaite promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes par le biais de la commande publique. À cet effet, vous êtes invités à renseigner un questionnaire à vertu pédagogique en cliquant sur le lien suivant : https://enquete.strasbourg.eu/index.php?r=survey/index&sid=521717?=fr Ce questionnaire n'est à ce jour pas obligatoire et ne fera pas l'objet d'une notation dans le cadre de l'analyse comparative des offres. Il matérialise l'ambition de la ville de Strasbourg de voir progresser la prise en compte de ce sujet sur son territoire et dans les pratiques de ses partenaires. À terme, la collectivité est susceptible de renforcer ses exigences en matière d'égalité professionnelle dans ses marchés et pourrait conditionner l'attribution d'une partie de ses marchés au respect de certaines exigences en matière d'égalité professionnelle. Le présent questionnaire est une première étape de cette démarche. Il est souhaitable que le questionnaire soit rempli par des personnes qui ont la maîtrise du sujet « égalité professionnelle ».

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat et le délai d'exécution sont fixés au CCAP.

3.2 – Caractéristiques principales du projet artistique

Dans le contexte actuel d'une prise de conscience collective des répercussions des violences faites aux femmes, la Ville de Strasbourg et les porteuses de projet *Budget participatif* pour le quartier de Koenigshoffen souhaitent intégrer dans l'espace public une œuvre d'art en hommage aux victimes de féminicide et aux survivantes, victimes de violences sexistes et sexuelles.
Ce projet est porté par la direction de la Culture et la direction de la Participation Citoyenne dans le cadre de la saison 3 du Budget participatif.
La Ville de Strasbourg prévoit de conclure un marché de commande artistique avec un·e artiste ou un collectif d'artistes pour la conception, la réalisation, le transport et l'installation d'un projet d'arts visuels (installation artistique, sculpture, œuvre picturale sur un support à concevoir…) qui permette de rendre hommage aux victimes de féminicide et aux survivantes. Cette œuvre s'intégrera dans l'espace public et l'environnement naturel du square Appert du quartier de Koenigshoffen (67200 STRASBOURG).
Il est attendu de l'artiste ou du collectif d'artistes retenu qu'une démarche d'échanges participatifs avec les porteuses de projet et des associations de défense des droits des femmes soit menée dans le cadre de la conception du projet.
Après la réalisation de l'œuvre, l'artiste ou le collectif d'artistes retenu réalisera des prestations de médiation culturelle :

- une présentation de l'œuvre à destination des porteuses de projet, des enseignant·es de l'école élémentaire des Romains, des habitant·es et des associations de défense des droits des femmes
- un livret pédagogique destiné à assurer la transmission mémorielle autour de l'œuvre à destination des élèves des écoles élémentaires, collèges et lycées en fonction de leur âge, leur sensibilité et leur capacité de compréhension.

3.3 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Ressources propres de la collectivité

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) phase candidature contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation **phase candidature (RC)** et son annexe, le guide pratique relatif à la dématérialisation
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe "contrat RGPD"
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable gratuitement sur notre profil acheteur, accessible à l'adresse suivante : www.plateforme.alsacemarchespublics.eu . Lors du téléchargement du dossier de consultation, il est recommandé à l'entreprise de créer un compte sur la plate-forme de dématérialisation où elle renseignera notamment le nom de l'organisme soumissionnaire, et une adresse électronique afin de la tenir informée des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions reçues...).

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.
Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des candidatures est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire pour la phase candidature

ATTENTION : les pièces phase de l'OFFRE ne sont PAS à remettre au stade de la candidature

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pour présenter leur candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique, les candidats doivent utiliser :

- Le **DUME** (Document Unique de Marché Européen). Vous pouvez créer ce document en quelques clics sur notre plateforme Alsace Marchés Publics. Des informations concernant le DUME sont disponibles dans le document « AMP_DUME_DETAILS » présent dans le dossier de consultation.
- **Ou le DC1 (lettre de candidature) et le DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur** www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat

Il s'agit de deux solutions alternatives, si le candidat fait le choix du DUME (solution conseillée par l'acheteur), il n'a pas à utiliser les formulaires DC1 et DC2, et inversement.

Une partie des informations demandées ci-dessous sont incluses dans le DUME. Si le candidat présente sa candidature via le DUME, ce formulaire ainsi que les documents ou informations complémentaires sont à transmettre.

Autres justificatifs candidature exigés dans la consultation :

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Attestation d'assujettissement ou d'affiliation à la Maison des artistes-sécurité sociale, Agessa, ou tout autre organisme attestant de son statut professionnel	Non
Une présentation du·de la candidat·e ou de l'équipe avec curriculum vitae, références	Non
Liste des réalisations sous forme de portfolio avec 5 projets maximum dont la thématique se rapporte à l'art visuel dans l'espace public (cf. article 7.1 sélection des candidats)	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

En cas d'oubli d'un document, veuillez effectuer un nouveau dépôt en joignant l'ensemble des pièces de votre candidature.

La candidature, qu'elle soit présentée par un.e artiste ou par un groupement, devra indiquer tous les cotraitants ou sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants. **Si un groupement d'entreprises candidate à la procédure via le DUME, chaque co-traitant devra remplir un DUME. Il en va de même pour chaque sous-traitant.**

5.2 - Visites sur site conseillée avant remise de l'offre

Une visite sur site est vivement conseillée avant la remise de l'offre. Cette visite devra se dérouler en autonomie.

5.3 Entretien avec les porteuses du projet avant remise de l'offre

Avant remise de l'offre, les 4 candidats sélectionnés rencontreront les porteuses de projet. Les entretiens, individuels, seront d'une durée de 20 minutes et seront organisés par la Ville de Strasbourg en distanciel par visio (application Teams) ou en présentiel permettant une présentation plus détaillée des attentes concernant le monument.

5.4 Audition devant le Comité de sélection après remise de l'offre

Après remise de leur offre, l'audition des 4 candidats sélectionnés sera organisée devant le Comité de sélection comprenant les représentants de la Ville (élus, administration), les porteuses de projet et des personnalités qualifiées (par exemple : associations de quartier, spécialistes de l'art visuel…)

5.5 Honorabilité après notification du marché

Compte tenu de la thématique du projet artistique, les **agents du titulaire ou de ses co-traitants ou sous-traitants** intervenant sur le lieu d'exécution de la prestation ne doivent pas avoir fait l'objet d'une condamnation définitive pour l'une des infractions énumérées à l'article L133-6 du Code de l'action sociale et des familles.
À cette fin, le titulaire devra vérifier la situation judiciaire de ses agents, a minima via la vérification du **bulletin B3 du casier judiciaire** ; préalablement à la première intervention de l'agent sur le lieu d'exécution de la prestation c'est-à-dire sur le lieu d'installation de l'œuvre, puis tous les trois ans.
L'accès au lieu d'exécution de la prestation est subordonné à l'existence d'une attestation d'honorabilité valable. L'acheteur est susceptible de demander au titulaire des éléments de nature à démontrer l'exécution de l'obligation précitée.
Tout manquement à la présente obligation est susceptible d'entraîner la résiliation pour faute du présent marché.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidatures devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des candidatures indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique avec le document "DUME"

Il est possible de **compléter le DUME sur notre plateforme Alsace Marchés Publics**. Ainsi, le DUME pré-rempli sur la base de votre numéro SIRET permettra de :

- Bénéficier d'une reprise des données d'identité de l'entreprise ;
- D'attester du respect des obligations sociales et fiscales. Une requête automatisée auprès des différentes administrations (INSEE, DGFIP, ACOSS, infogreffe, etc.) lancée en mode sécurisé par le Profil d'Acheteur permettra de récapituler l'ensemble des attestations requises que l'entreprise pourra corriger le cas échéant en cas d'obsolescence notamment ;
- D'attester de la souscription des assurances appropriées, de ne pas être dans l'un des cas interdisant de soumissionner aux marchés publics, du pouvoir d'engager la société ;
- De saisir ses effectifs, ses chiffres d'affaires globaux et liés à l'objet du marché sur les trois derniers exercices, si la situation juridique le permet (le formulaire est adapté pour que les sociétés récentes n'aient pas à renseigner tous les exercices).

Pour déposer un pli, il faut :

- Accéder à la consultation et cliquer sur l'onglet « Dépôts » ;
- Renseigner votre DUME en ligne ou fournir votre DUME en pièce libre au format .xml ;
- Joindre les documents complémentaires relatifs à la candidature si nécessaire et l'offre ;
- Après avoir accepté les conditions d'utilisation, cliquer sur « Valider ».

6.2 - Transmission électronique

Les candidats doivent répondre obligatoirement par voie électronique à la présente consultation, avant la date et l'heure limites fixées sur la page de garde du présent document. L'inscription sur la plate-forme de dématérialisation est gratuite et nécessaire pour répondre par voie électronique aux consultations. Elle se fait à l'adresse suivante : www.plateforme.alsacemarchespublics.eu

La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Pour chaque phase de la procédure (phase candidature ou phase offre), le pli doit contenir les pièces définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Pour chacune des phases, si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la phase concernée.

Formats de fichiers acceptés

Pour les documents exigés par l'acheteur, le format autorisé en réponse est PDF, à l'exclusion des documents de prix qui doivent être retournés au format d'origine.
Le format PDF devra être issu d'une impression/enregistrement PDF et en aucun cas d'un scan.
Si l'opérateur économique souhaite transmettre des documents supplémentaires autres que ceux exigés par l'acheteur alors il lui appartient de transmettre ces documents dans des formats réputés « largement disponibles » (ex. : PDF, DOCX, XLSX, DWG, JPG, AVI).

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Nommage des fichiers acceptés

Il vous est demandé de ne remettre uniquement les documents souhaités par l'acheteur (cf. article 5 du RC). De plus, chaque pièce donnera lieu à son propre fichier informatique. Il est vivement recommandé de ne pas fusionner tous les documents en un seul fichier.

Il est également préconisé d'intervenir le moins possible dans le nommage des pièces transmis à l'acheteur.

Les fichiers peuvent être nommés de la manière suivante :
[Numéro consultation]_[Numéro du lot le cas échéant]_[Type de document]_[Nom opérateur économique ou mandataire].pdf
Exemple : 24VDS0001_00_AE_DUPONT.pdf (AE = Acte d'engagement, 00 en l'absence de lot)
24VDS0001_01_BPU_DUPONT.pdf (Bordereau des prix pour le lot 1)

En cas d'intervention sur le nommage, il est indispensable d'éviter l'utilisation des espaces, des accents et de caractères spéciaux. Il est donc souhaitable de remplacer l'espace par le tiret du bas «_» et d'utiliser les MAJUSCULES.

Exigences relatives au certificat de signature
Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS).

Le certificat de signature est émis par une Autorité de certification mentionnée dans l'une des listes de confiance suivantes :
- France : https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
- Autre État membre de l'Union Européenne : http://eutsl.3xasecurity.com/tools/
Dans ce cas, le soumissionnaire n'a aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé pour signer sa réponse.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du règlement eIDAS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Il est préconisé d'utiliser l'outil de signature de la plateforme pour nous permettre de vérifier rapidement la validité de la signature électronique (rubrique Outils de signature). Cet outil permet de générer des signatures aux 3 formats : XAdES, PAdES et CAdES. Il est conseillé de choisir le format PAdES (cf. information en annexe de ce document).

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.3 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la **transmission par voie papier n'est pas autorisée.**

7 - Examen des candidatures

7.1 - Phase candidatures - Sélection des candidats

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

L'analyse des candidatures se fera comme suit :

Critères de sélection des candidatures	Pondération
Qualités artistiques et esthétiques des œuvres présentées dans le portfolio	**40.0**
Compétences techniques nécessaires à la conception et à la réalisation de l'œuvre	**20.0**
Compétences relatives à la question des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS)	**20.0**
Références et expériences relatives à la transmission / médiation / démarche participative autour du travail du candidat ou de la candidate, auprès de divers publics	**20.0**

Pour chaque critère, il sera tenu compte du portfolio du·de la candidat·e ou du groupement d'artistes qui se présente, contenant une présentation sommaire de **5 projets maximum,** réalisés, en cours de réalisation, ou projets non réalisés, dont la **thématique se rapporte à l'art visuel dans l'espace public**.

Dans le portfolio, chacun des 5 projets sera présenté sous la forme d'un encart comprenant : titre de l'œuvre, localisation, état d'avancement, identité du destinataire, composition de l'équipe, période de réalisation, montant de l'opération, description, idéalement avec photographies ou visuels.

À l'issue de l'examen des candidatures, il est rappelé que **quatre candidats maximum** seront invités à participer à la suite de la consultation, à rencontrer les porteuses du projet dans le cadre d'un entretien individuel, puis à remettre une offre (dans un délai d'environ 6 semaines après l'entretien).

Les autres candidats sont informés par mail du rejet de leur candidature.

7.2 - Suite à donner à la consultation

La collectivité n'est pas tenue de négocier, **toutefois elle se réserve cette possibilité avec les 4 candidats sélectionnés en phase offre**, dans le respect des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures selon l'article L.3 du Code de la Commande Publique. Le cas échéant, les négociations porteront uniquement sur les caractéristiques techniques et financières des offres mais pas sur l'objet du marché, ni les caractéristiques

substantielles, ni sur les critères d'attribution. La négociation ne peut être menée avec un candidat ayant remis une offre inappropriée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le contrat sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique en cours de validité (datant de moins de 6 mois à la date d'attribution du marché). Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours. À défaut, le candidat classé immédiatement après sera sollicité pour produire les documents nécessaires à l'attribution du marché et visés à l'article R2144-7 dudit code.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : www.plateforme.alsacemarchespublics.eu

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises/artistes ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres. Il est donc important, pour pouvoir bénéficier de ces informations, que le candidat renseigne exhaustivement son profil sur la plateforme Alsace Marchés Publics et indique en particulier l'adresse e-mail à laquelle il souhaite être contacté.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
BP 51038
67070 STRASBOURG CEDEX
Tél : 03 88 21 23 23
Télécopie : 03 88 36 44 66
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr